



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2018-01-290**

Objet : Procès-verbal de l'élection du Président du PÉTR Vidourle Camargue

Séance du 19 Janvier 2018

Date de convocation : 11 janvier 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 49

Membres votants présents : 41

Membres ayant donné procuration : 3 (M. CERDA à M. ESTEVE, M. PUJOLAS à Mme D'ANNA FENEYROL, Mme PELLET à M. MARTINEZ)

Nombre total de voix : 44

Le quorum est atteint : 41/44

Membres présents sans voix délibérative : 8

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf janvier, à 14h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Claude BERNARD, Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Claude LAURIE, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Katy GUYOT, Rodolphe RUBIO, Annick CHOPARD, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Philippe GRAS, René BALANA, Marc FOUCON, Pilar CHALEYSSIN, Roseline D'ANNA FENEYROL, Robert MONNIER, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Jean Michel ANDRIUZZI, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Jeanine SOLEYROL, Françoise DAVENEL, Elisabeth MICHALSKI, Valérie COSTE, Danielle DUMAS GUILLOUX, Sonia AUBRY,

Suppléants sans voix délibérative : Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Marie PASQUET, Didier LEBOIS, Alain REBOUL, Pascal MAILLARD, Daniel JULIEN, Marc LARROQUE,

Présence de : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL, Jacques GRAVEGEAL (Pays de Lunel),

Absents excusés :

Gilles TRAUULET, Christophe TICHET, Michael MANEN, Marie José DOUTRES, Marc JOLIVET, Gérard DUPLAN, Freddy CERDA, Daniel PUJOLAS, Jean François SERRANO, Françoise ARRAZAT, Isabelle DEBRIE, Brigitte MIRANDE, André SAUZEDE, Cecile MARQUIER, Caroline BRESCHIT, Jean DENAT

Fondements juridiques :

Vu l'arrêté préfectoral n°20172612-B3-005, en date du 26 décembre 2017, portant transformation du syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PÉTR) au 26 décembre 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10

Vu les statuts du PÉTR et notamment l'article 5 : Le Président et le Bureau.

Il doit être procédé à l'élection du Président du PÉTR Vidourle Camargue.

Conformément aux dispositions du CGCT le Président est élu au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel à candidature :

M. Pierre MARTINEZ se déclare candidat. Il n'y a pas d'autre candidature.

Sont désignés :

- Président du bureau de vote : M. André MEGIAS
- Assesseurs : M. J.B. ESTEVE et Mme N. CLAUDEL

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 44

Bulletins Blanc ou nuls : 9

Suffrages exprimés : 35

Ont obtenu : -

- M. Pierre MARTINEZ : 26 voix
- Mme Katy GUYOT (non candidate) : 9 voix

M. Pierre MARTINEZ est élu Président avec 26 voix/44 voix à la majorité absolue au premier tour.

Le comité syndical prend acte de l'élection de Monsieur Pierre MARTINEZ à la présidence du PETR Vidourle Camargue.

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul